

Brossard interdira la distribution des sacs en plastique sur son territoire

Brossard, le 9 décembre 2015 – La Ville de Brossard annonce qu'elle va adopter un règlement, au début de 2016, qui interdira la distribution des sacs en plastique à usage unique dans les commerces, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Brossard se positionnera ainsi parmi les premières villes canadiennes d'importance à mettre en place une telle mesure.

« Je suis très fier d'annoncer cette initiative qui est en lien direct avec l'une des orientations de notre *Planification stratégique 2013-2030* qui vise notamment à stimuler les pratiques écoresponsables de nos citoyens. Il va de soi qu'en favorisant la réduction à la source des matières résiduelles, Brossard apporte une contribution non négligeable à la protection de l'environnement », a indiqué le maire de Brossard, Paul Leduc.

Bien qu'un grand nombre de citoyens ait déjà développé l'habitude de favoriser les sacs réutilisables, Brossard estime qu'il est maintenant temps d'interdire la distribution des sacs à usage unique. Dans un sondage réalisé au printemps 2015 auprès des Brossardois, ceux-ci se sont déclarés favorables à 63 % pour le bannissement des sacs en plastique.

L'adoption de ce règlement sera suivie d'une période d'information et de sensibilisation de neuf mois. Cette période de transition permettra aux citoyens et aux commerçants d'adopter la nouvelle mesure de façon progressive.

Rappelons que, chaque année, on estime entre 1,4 et 2,7 milliards le nombre de sacs d'emplettes (principalement des sacs en plastique) distribués au Québec. Cela équivaut à environ cinq sacs par semaine par personne*. Seulement 14 % des sacs sont récupérés et, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ils se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer.

Brossard souhaite que cette initiative provoque un effet d'entraînement et qu'elle soit imitée par d'autres villes voisines.

* Source : Recyc-Québec, 2007

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311